

Avis de PREEMPTION SIMPLE

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

Département 46

Commune de LIVERNON, Surface sur la commune : 7 ha 02 a 15 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Surface	NC
CLOUP CAU	C	0138			1 ha 60 a 75 ca	Taillis simple
CLOUP CAU	C	0139			65 a 00 ca	Landes
CLOUP CAU	C	0140			1 ha 87 a 00 ca	Landes
CLOUP CAU	C	0145			85 a 60 ca	Landes
CLOUP CAU	C	0164			53 a 00 ca	Taillis simple
CLOUP CAU	C	0165			50 a 20 ca	Landes
CLOUP CAU	C	0166			66 a 10 ca	Taillis simple
CLOUP CAU	C	0167			34 a 50 ca	Landes

Et au prix de 4 550,00 € TTC (QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS)

Cette préemption a pour objectifs :

- Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

et elle est motivée ainsi :

Les parcelles vendues sont situées sur la commune de LIVERNON, dans le secteur du CAUSSE, en zone d'élevage extensif.

Le marché foncier de ce secteur est plutôt tendu en raison d'une demande importante pour des projets de loisir (chasse, bois de chauffage...).

L'intervention de la Safer Occitanie permettrait de consolider et/ou d'améliorer la répartition parcellaire des exploitations agricoles locales tout en préservant la vocation agricole professionnelle des parcelles vendues.

La Safer Occitanie a d'ores et déjà été sollicitée par un éleveur local souhaitant consolider son exploitation et en améliorer la répartition parcellaire à proximité de son siège d'exploitation.

Toutefois, la décision de rétrocession définitive ne sera prise par la Safer Occitanie qu'après étude des autres candidatures éventuelles que la publicité légale à réaliser pourrait révéler.

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement
et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL

10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours	Visa et Cachet de la Mairie 	Pour la Safer Occitanie 04/05/2023 
---	--	---

De la Mairie, Jacques Caldeby

Avis de PREEMPTION SIMPLE

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement et Environnement
Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL
10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

Département 46

Commune de LIVERNON, Surface sur la commune : 7 ha 02 a 15 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Surface	NC
CLOUP CAU	C	0138			1 ha 60 a 75 ca	Taillis simple
CLOUP CAU	C	0139			65 a 00 ca	Landes
CLOUP CAU	C	0140			1 ha 87 a 00 ca	Landes
CLOUP CAU	C	0145			85 a 60 ca	Landes
CLOUP CAU	C	0164			53 a 00 ca	Taillis simple
CLOUP CAU	C	0165			50 a 20 ca	Landes
CLOUP CAU	C	0166			66 a 10 ca	Taillis simple
CLOUP CAU	C	0167			34 a 50 ca	Landes

Et au prix de 4 550,00 € TTC (QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS)

Cette préemption a pour objectifs :

- Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

et elle est motivée ainsi :

Les parcelles vendues sont situées sur la commune de LIVERNON, dans le secteur du CAUSSE, en zone d'élevage extensif.
Le marché foncier de ce secteur est plutôt tendu en raison d'une demande importante pour des projets de loisir (chasse, bois de chauffage...)
L'intervention de la Safer Occitanie permettrait de consolider et/ou d'améliorer la répartition parcellaire des exploitations agricoles locales tout en préservant la vocation agricole professionnelle des parcelles vendues.
La Safer Occitanie a d'ores et déjà été sollicitée par un éleveur local souhaitant consolider son exploitation et en améliorer la répartition parcellaire à proximité de son siège d'exploitation.
Toutefois, la décision de rétrocession définitive ne sera prise par la Safer Occitanie qu'après étude des autres candidatures éventuelles que la publicité légale à réaliser pourrait révéler.

<p>Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>	<p>Visa et Cachet de la Mairie <i>Le Maire, Jacques Eobley</i> </p>	<p>Pour la Safer Occitanie 04/05/2023 </p>
--	---	--